

DECLARATIONS PAR LES PAYS BENEFICIANI
DU STATUT D'OBSERVATEUR

DECLARATION PAR LE REPRESENTANT
DU GOUVERNEMENT DU BRESIL

Tout d'abord, le gouvernement du Brésil tient à remercier les gouvernements de toutes les Parties à la Convention qui l'ont invité à assister, en tant qu'observateur, à la IVème Réunion de la Commission et du Comité Scientifique. Le Congrès brésilien est en train d'examiner la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique. Bien que les formalités d'adhésion n'aient pas encore été remplies, le Brésil a suivi avec attention les travaux de ces deux organismes.

2. La Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique constitue un instrument d'importance majeure au sein du système du Traité sur l'Antarctique, système dans lequel le Brésil a joué un rôle en tant que Partie consultative au Traité sur l'Antarctique depuis septembre 1983 et membre du Comité Scientifique sur la recherche en Antarctique depuis octobre 1984. Dans les limites de la compétence de la Convention, tous les pays engagés dans des activités en Antarctique partagent la responsabilité d'établir des normes et des procédures pour le maintien et la protection des espèces commercialement exploitées.

3. La recherche biologique, au sein du Programme antarctique brésilien, s'est développée de manière constante. L'année dernière, la Commission a été informée du fait que le Brésil avait pris part à la première phase du Programme SIBEX/BIOMASS en 1983/1984, dans cinq domaines principaux de recherche: plancton et production primaire; oiseaux marins des régions antarctiques et subantarctiques; necton: faune ichthyologique de l'Antarctique; études biochimiques et morphologiques sur le krill antarctique; et euphausiacés des régions antarctiques et subantarctiques. En 1984/85, au cours de la Phase II de SIBEX, les projets spécifiques suivants ont été réalisés:

1. Etudes biochimiques et physiologiques du krill antarctique;
2. Histologie comparative des poissons antarctiques;
3. Comportement biochimique et physiologique des animaux dans la région antarctique;
4. Oiseaux de mer continentaux de l'Antarctique;
5. Etudes qualitatives et quantitatives de l'ichtyoplancton de la région antarctique;
6. Necton: faune ichtyologique de l'Antarctique.

Trois autres projets sont poursuivis en laboratoire: (1) Euphausiacés des régions antarctiques et subantarctiques; (2) Parasites sur les poissons antarctiques; et (3) Plancton et production primaire.

4. La plupart de ces projets seront poursuivis en 1985/86. Sur la base des données actuellement rassemblées et traitées, le Brésil s'attend à contribuer de manière importante aux analyses du programme BIOMASS et aux futurs projets d'activités dans ce domaine.

5. Le Brésil ne s'est pas encore engagé, en Antarctique, dans des activités ayant une base économique. Pour cette raison, le programme antarctique du pays ne comporte pas d'études visant spécifiquement la dynamique démographique et l'évaluation des stocks. Le Brésil pourrait cependant envisager d'entreprendre, à l'avenir, des activités de ce genre. Les recherches poursuivies jusqu'à maintenant présentent une importance considérable du fait qu'elles nous permettent d'acquérir l'expérience nécessaire. Nous sommes conscients du fait que le Programme antarctique brésilien bénéficiera grandement de la participation active du Brésil aux travaux de la Commission et du Comité Scientifique. Nous pensons également que les activités que nous avons poursuivies nous permettront de devenir membre de ces deux organismes. Par conséquent, le Brésil se réjouit à la perspective de collaborer de manière constructive aux tâches qui nous attendent à cette réunion et au cours de celles qui suivront.

DECLARATION PAR LE REPRESENTANT
DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE COREE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

J'ai le grand plaisir d'être présent aujourd'hui à cette réunion, à l'invitation de cette Commission, en tant que tout premier délégué de la Corée. Cette présence revêt en outre une importance accrue du fait que, en avril cette année, la République de Corée a adhéré à la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique, Convention qui est à l'origine de la Commission elle-même.

2. Comme le gouvernement de la République de Corée l'a clairement indiqué au moment de son adhésion à la Convention, nous accordons un intérêt particulier aux activités de recherche et d'exploitation concernant les ressources marines vivantes de l'Antarctique, et nous avons la ferme intention de nous engager fidèlement à respecter et réaliser toutes les dispositions appropriées de la Convention, tout en maintenant des relations d'amitié et de collaboration avec tous les membres de la Convention.

3. Mon pays, l'un des plus importants au point de vue de la pêche, accorde un profond intérêt à l'exploration et aux mesures de conservation en Antarctique, et il a donc poursuivi une série d'activités de recherche et d'exploitation dans l'océan Antarctique depuis 1978, par l'envoi de quatre (4) navires d'étude dans la région. En attestation de notre bonne foi et de notre esprit de collaboration amicale avec la Commission, nous avons, avant même d'avoir adhéré à la Convention, distribué les comptes rendus de nos recherches à la Commission et aux autres organisations appropriées s'occupant de mesures de conservation dans la région. La Corée continuera à s'engager dans des activités de recherches en Antarctique au cours des années à venir. Nous projetons, par exemple, au moins quatre (4) croisières supplémentaires en Antarctique au cours des prochaines années. Basées sur les expériences et les résultats des expéditions précédentes, nos futures expéditions accorderont plus d'importance à l'élargissement de l'éventail des espèces étudiées et des méthodes employées. Cette forme de participation positive de la Corée aux activités qui sont envisagées par la Convention sera sans aucun doute accrue et encouragée au cours des années à venir du fait de l'adhésion de la Corée à la Convention.

4. La Corée apprécie la valeur des résultats obtenus dans le cadre de la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines, ainsi que les activités positives poursuivies par votre Commission depuis ses débuts en 1980. La Convention a joué un rôle important quant aux moyens de sauvegarder l'écosystème en Antarctique et d'assurer la conservation des ressources marines vivantes, par l'application de diverses mesures prévues par la Convention, et grâce à une collaboration positive des Etats membres de cette Commission. Nous admirons sincèrement l'esprit de coopération qui règne dans les relations de travail au sein de votre organisation.

5. Par conséquent, l'intention du gouvernement coréen est de se joindre aux autres membres de cette Commission en devenant membre lui-même de la Commission, en vue de contribuer à ses travaux d'une manière qui soit plus positive et qui corresponde à la lettre et à l'esprit si généreux de la Convention. J'espère donc sincèrement que tous les Etats membres représentés à cette Commission apporteront tout leur soutien à notre candidature.

6. La République de Corée est à présent membre de 14 agences spécialisées des Nations Unies, ainsi que de nombreuses autres organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales, y compris des organisations de pêche aussi notables que la CIB, la CIPASE et la CICTA, dont la plupart d'entre vous sont également membres et où vous bénéficiez d'associations particulièrement fructueuses. Je suis donc certain que nous pourrons collaborer utilement avec vous à l'avenir dans l'accomplissement des travaux de la Commission.

7. Pour conclure ces brèves remarques, je remercierai à nouveau le Président de la Commission pour m'avoir offert cette excellente occasion d'exprimer nos aspirations et notre désir d'établir avec vous tous des liens de collaboration mutuelle.

Merci.

DECLARATION PAR LA
DELEGATION DE L'ESPAGNE

A la suite de la Troisième Réunion de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique, l'administration espagnole s'est engagée dans la tâche importante de rassembler des informations sur les activités de la Convention, de les analyser et de les évaluer. Il s'agit là d'un premier pas vers le développement de programmes de recherche scientifique et d'exploitation des ressources marines vivantes dans la zone de la Convention.

Parallèlement, un ensemble d'activités scientifiques étaient poursuivies à la fois en Espagne et dans la zone de la Convention. Tout d'abord, les relations avec les institutions scientifiques argentines et chiliennes ont été renforcées grâce à la participation de scientifiques espagnols aux activités de recherche développées par ces deux pays membres au cours de la campagne 1984/85 en Antarctique. Grâce à l'aimable invitation de l'Institut Antarctique Argentin, des scientifiques du CSIC* ont eu la possibilité de collaborer aux activités de cet institut à bord du navire "Almirante Irizar". Un autre groupe de scientifiques espagnols de l'Institut Océanographique d'Espagne a pris part à la phase d'études géologiques organisées par l'Institut Antarctique Chilien à bord du navire "Capitán Luis Alcazar", cette fois grâce à l'aimable invitation de cette organisation. De même, le CSIC* a signé un accord de collaboration avec l'Université Argentine du Sud pour les futures recherches antarctiques.

Au cours du premier Symposium Espagnol sur les Etudes Antarctiques, qui s'est tenu à Palma de Majorque du 30 juin au 4 juillet dernier, une première série de rapports a été présentée concernant les paramètres physio-chimiques et bactériologiques de l'eau et de la glace, et la biomasse ainsi que la production de phytoplancton de la Mer de Weddell, paramètres obtenus au cours de la campagne de l' "Almirante Irizar". A également été présentée une étude des sédiments recueillis au cours de la campagne du "Capitán Luis Alcazar". Cette réunion a en outre servi de forum pour l'examen des différentes entreprises effectuées à l'heure actuelle par divers organismes espagnols publics et privés en ce qui concerne le continent antarctique. A ce Symposium participaient des experts distingués de divers pays membres du Traité sur l'Antarctique, et des représentants du Comité Scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR), qui ont tous contribué à préciser les connaissances des scientifiques espagnols s'intéressant aux futurs projets antarctiques. D'utiles orientations pour des activités plus

* Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid
(Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique)

immédiates ont également été obtenues.

Bien qu'encore modestes et à un stade initial, ces entreprises scientifiques ont contribué de manière positive à stimuler l'opinion publique en Espagne et à soulever l'intérêt des média espagnols pour les activités dans le Système Antarctique. L'expérience acquise grâce aux entreprises mentionnées a également permis d'établir un cadre pour les futures activités. A ce stade, il s'agira d'élargir la participation du Consejo Superior de Investigaciones Científicas de Madrid (CSIC) au programme que va développer l'Institut Antarctique Argentin sur l' "Almirante Irizar" au cours de la prochaine campagne en Antarctique. A partir de la campagne 1985/86, l'organisme espagnol mentionné a l'intention d'établir, en collaboration avec d'autres institutions espagnoles, un programme de recherche s'étendant sur trois saisons dans la Mer de Weddell et la Péninsule antarctique.

De même, les autorités espagnoles appropriées ont l'intention d'effectuer bientôt une campagne de recherche sur la pêche dans les eaux de la zone de la Convention, à condition que les difficultés techniques existant à l'heure actuelle puissent être résolues. Les détails et le développement de cette campagne seront présentés à la Commission en temps utile.

La poursuite de ces activités - parmi d'autres - dans la zone de la Convention, est un moyen, pour le gouvernement espagnol, d'exprimer avec force son désir de devenir membre de la Commission dans l'avenir.

Pour conclure, Monsieur le Président, je dois répéter que l'Espagne, de par sa présence à ces réunions, souhaite continuer à apporter son soutien au travail de la Commission, dans son désir sincère d'assurer la conservation des ressources vivantes du milieu marin de l'Antarctique.